

DEC173300DGDS

Décision portant renouvellement de la fédération de recherche intitulée « ALISTORE-ERI » – FR3104

La Présidente,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut de chimie;

Vu l'accord de la cotutelle ;

Décide :

Art. 1. - Est renouvelée à compter du 1^{er} janvier 2018 la fédération de recherche suivante, sous réserve de la conclusion de la convention correspondante :

Institut de rattachement : Institut de chimie (INC)

Délégation Nord, Pas-de-Calais et Picardie

FR n° 3104

Intitulé : ALISTORE-ERI (ALISTORE-ERI)

Directeur par intérim : M. Christian MASQUELIER, Professeur des universités

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE PICARDIE JULES VERNE

Section : 15

Durée : 5 ans

Art. 2. - Le mandat du directeur mentionné à l'article 1 prend effet au 1^{er} janvier 2018 pour la durée de la fédération de recherche.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 21 décembre 2017

La Présidente
Anne PEYROCHE